

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 21

**Artikel:** Lausanne, le 27 mai 1882  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186998>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

un an . . . 4 fr. 50  
SUISSE six mois . . . 2 fr. 50  
ÉTRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES:**

La ligne ou son espace, 15 c.  
Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 27 mai 1882.

Il existe dans notre canton et dans la Suisse romande, des chansons populaires que nous aimons toujours entendre et qui peignent souvent avec beaucoup d'originalité et de bonheur quelque épisode de notre histoire nationale, quelque trait de nos mœurs champêtres. De temps en temps, un papa, à cheveux blancs, nous dit une de ces « bonnes vieilles » avec une voix tremblante, mais pleine d'expression et de sentiment; et chacun d'accompagner le refrain et d'applaudir. Mais demandez à notre jeune génération quelques-unes de ces chansons, personne ne saura vous en citer le moindre couplet. On vous fredonnera peut-être l'air, mais les paroles manqueront et vice-versa. — Il est cependant mainte occasion dans la vie où un bout de chanson fait si bien et où l'on donnerait je ne sais quoi pour se souvenir de quelques couplets s'adaptant à la circonstance. Nous citerons les fêtes patriotiques, les réunions d'amis, de sociétés, les baptêmes, les noces, etc., où nous voyons souvent un pauvre convive se lever à la sollicitation de ses amis, attaquer les premiers mots d'une chanson, puis tousser, se gratter le front en faisant appel à sa mémoire qui lui fait défaut.

Décidément notre vieux répertoire s'en va, et avec lui la bonne et franche gaité. Notre intention est donc de publier chaque mois au moins, et plus fréquemment peut-être, une chanson populaire, avec la musique et sous les soins de notre aimable collaborateur, M. Dénéréaz, qui débute aujourd'hui par un morceau de sa composition, complètement inédit: *La tsanson dái fénésons*.

Ce qui précède ne veut pas dire que nous nous en tiendrons exclusivement aux productions vaudoises ou romandes; nous puiserons quelquefois dans les chansonniers français les plus populaires, et nous serons reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous signaler quelque morceau intéressant à reproduire, ainsi que les renseignements relatifs aux circonstances qui les ont inspirés.

Il nous tombe sous les yeux ces curieuses et spirituelles réflexions inspirées à M. Bernadille, par un ouvrage que M<sup>me</sup> la comtesse de Bassonville a publié, il y a deux ou trois ans, sous le titre:

*Almanach du savoir-vivre.* J'ai été terrifié, dit-il, en parcourant ce code du bon ton. Combien de choses essentielles que j'ignorais absolument et que de solécismes on fait contre les beaux usages, sans s'en douter! C'est à désespérer de devenir jamais un homme du monde accompli, selon le cœur de Mme de Bassonville.

Par exemple, le chapitre des chapeaux est tout un poème. Sachez que le signe le plus infaillible auquel se reconnaît le parfait homme du monde, c'est à la façon aisée et gracieuse dont il tient son chapeau. Dès votre premier pas dans un salon, vous serez jugé et classé à cette marque infaillible. « Votre chapeau, façon tuyau de poêle, disait Mme de Girardin, est bien lourd, bien incommodé; mais gardez-le, car il est si difficile à bien porter, que c'est le dernier détail où puisse se marquer l'éducation qu'on a reçue et le monde dans lequel on vit ». — Non seulement le visiteur doit garder avec élégance son chapeau à la main, mais vous manquez de savoir-vivre, si vous mettez de l'emprise à le presser de s'en débarrasser. Rencontrez-vous une femme dans l'escalier? vous devez porter la main à votre chapeau, suivant Mme de Bassanville. Cependant, un jour, ayant agi conformément à ce précepte, je fus repris par un ami, gentleman aussi distingué par les manières que par la naissance, comme d'un manque de tact, attendu que mon salut pouvait faire croire à cette dame que j'avais eu l'honneur de la voir quelquefois ailleurs, tandis qu'il n'en était rien. Toutes ces nuances sont bien délicates!

On doit toucher son chapeau en entrant dans un wagon, dans un omnibus.

*L'Almanach du savoir-vivre* ajoute que, dans la rue, en cas d'averse subite, un homme peut prendre la liberté d'offrir la moitié de son parapluie à une personne de l'autre sexe dont il n'a pas l'honneur d'être connu. Sans doute, pour justifier cette liberté, il faut que l'averse soit de première catégorie et tout à fait imprévue. Il est vrai que l'inconnue, si elle est jeune, fera bien de refuser, et si elle n'est pas jeune ou si elle a cru devoir accepter, garder un silence modeste et remercier avec une politesse froide.

Les maisons distinguées, dit ailleurs M<sup>me</sup> de Bassonville, ont renoncé à l'usage de faire annoncer les personnes à la porte du salon par le domestique.